

PRATIQUE D'UTILISATION D'INTERNET ET DU RÉSEAU DE COMMUNICATION TÉLÉMATIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS (CSA) PAR LES ÉLÈVES

1. But

Permettre aux élèves l'accès à Internet par le réseau télématique de la Commission scolaire des Affluents.

2. Objectif visé

Internet représente un outil servant à supporter les activités pédagogiques afin de réaliser la mission éducative.

3. Protocole

La CSA assure l'accès à Internet avec son réseau télématique, entre autres pour les éléments suivants :

- ▶ serveur de courrier électronique : serveur qui permet l'échange des courriels;
- ▶ serveur Web : serveur qui permet d'accéder à de l'information sur Internet;
- ▶ serveur de nouvelles : serveur qui permet d'accéder à des conférences;
- ▶ serveur FTP : serveur qui permet de transférer des fichiers.

4. Code d'éthique

Le code d'éthique suivant est composé des règles d'utilisation du réseau télématique de la CSA. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation du privilège d'accès au réseau ou un suivi approprié au code de vie de l'école ou du centre.


Règles d'utilisation des services télématiques

- **Usage du réseau télématique**

L'usage du réseau se fait en accord avec la mission éducative de la CSA. Aucun usage commercial n'est permis.

- **Contenus d'information**

L'utilisation illicite du réseau télématique de la CSA est interdite et le cas échéant, elle doit être déclarée à la direction de l'unité administrative. Le terme « utilisation illicite » désigne l'envoi ou la réception d'un contenu d'information de nature haineuse, indécente, pornographique ou illégale. Aucune installation de logiciel n'est permise sans l'accord préalable d'un responsable autorisé.

 ENCADREMENTS DE GESTION	Mise à jour le 4 mai 2011 CC02-0011	3.7 Pratique d'utilisation d'Internet comme outil pédagogique par les élèves CC02-0056 Page 1 de 3
--	--	---

- **Accès au réseau télématique**

L'utilisation du réseau télématique de la CSA afin d'accéder à Internet doit se faire sous la surveillance d'une personne responsable.

- **Privilèges**

L'accès au réseau télématique de la CSA est un privilège, dans la majorité des cas, et non un droit. Cet accès peut être révoqué en tout temps en raison d'une utilisation inappropriée ou abusive.

Dans les communications, les consignes suivantes doivent être respectées :

- **La politesse est toujours de rigueur**

Ne jamais utiliser un ton excessif dans le contenu d'une communication.

- **Utilisez un langage décent**

Vos communications sont identifiées au nom de votre école et de la CSA et, à ce titre, doivent posséder un langage convenable. Il est interdit d'employer des jurons ou des expressions vulgaires, menaçantes ou discriminatoires dans vos communications.

- **Respectez la vie privée**

Respectez la confidentialité de certains renseignements. Avant de transmettre ou de diffuser des renseignements personnels (numéro de téléphone privé, adresse personnelle) à d'autres personnes, assurez-vous de leur consentement.

- **Confidentialité du courrier électronique**

Soyez conscient que la confidentialité du courrier électronique sur le réseau Internet ne peut être garantie.

- **Intégrité du réseau télématique**

Il est interdit de poser des actions sur le réseau télématique de la CSA de nature à compromettre son intégrité (vandalisme) ou celle de réseaux extérieurs auxquels est rattaché le réseau de la CSA (hacking).

► **Sécurité**

Il est interdit d'utiliser le code d'accès de quelqu'un d'autre de même que d'utiliser un autre code de courriel que le sien. L'utilisatrice et l'utilisateur sont responsables de leur code d'accès et mot de passe, lorsqu'utilisés.

► **Vandalisme**

Tout acte de vandalisme entraînera l'annulation du privilège d'accès au réseau de la CSA. Le vandalisme informatique se définit comme tout acte visant à détruire ou porter atteinte à l'intégrité des données des autres utilisateurs, des ressources informatiques ou des données d'autres organismes.

► **Engagement de l'élève**

primaire

Mon enseignant m'a expliqué et j'ai compris le code d'éthique auquel sont soumis les utilisateurs de la Commission scolaire des Affluents et je m'engage à respecter ce code d'éthique.

secondaire ou centre de formation


Je déclare avoir lu et compris le code d'éthique auquel sont soumis les utilisateurs de la Commission scolaire des Affluents et je m'engage à respecter ce code d'éthique.

Date : _____

Élève : _____ Signature : _____

Établissement : _____ Niveau : _____

Signature du parent ou tuteur : _____

 ENCADREMENTS DE GESTION	Mise à jour le 4 mai 2011 CC02-0011	3.7 Pratique d'utilisation d'Internet comme outil pédagogique par les élèves CC02-0056
		Page 3 de 3